Source : lerevenu.com, 08/11/2016

Patrick Kron : «Truffle contribue au financement de l'innovation de rupture»

Patrick Kron prend la présidence de Truffle Capital.

L'ex-patron d'Alstom prend la présidence de Truffle Capital, un champion français du capital-risque et du financement de l'innovation. A l'aube d'une nouvelle aventure dans les sciences de la vie et les technologies de l'information, Patrick Kron répond à nos questions.

Président historique de Truffle Capital, Henri Moulard tire sa révérence : l'ancien banquier (Lyonnaise de Banque, Neuflize ABN Amro France) cède son fauteuil à un capitaine d'industrie, Patrick Kron. L'homme qui a dirigé Imerys (1998-2003) puis le groupe Alstom (2003 - janvier 2016), prend ses fonctions aujourd'hui.

Truffle est un des leaders français du capital-risque (gestion de fonds professionnels de capita-investissement ou FPCI réservés aux «investisseurs avertis»), un métier qu'il associe avec la gestion de FCPI (fonds communs de placement en innovation) auquel le grand public peut souscrire. La société gère près de 750 millions d'euros.

Truffle a une double spécialité : les sciences de la vie (biotechs et medtechs) et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Beaucoup de sociétés issues du portefeuille de Truffle ont été ou sont encore cotées en Bourse. Parmi elles : Carmat, Abivax, Carbios, Deinove, Theradiag, Pharnext, Theraclion, Vexim, AS Groupe, Cybernetix (racheté par Technip), Keyyo, LeadMedia, Netbooster, Nexeya (spin-off d'Areva) et Velcan.

Le Revenu : Quels seront les défis à relever pour Truffle Capital dans les années à venir ?
Patrick Kron : Depuis sa création il y a quinze ans, Truffle a un positionnement

original et important dans le capital-risque : intervention dès la création de start-up innovantes et accompagnement de leur développement en position d'actionnaire de référence ; spécialisation dans les sciences de la vie et les technologies de l'information.

Mon objectif est, avec les cofondateurs et directeurs généraux, Philippe Pouletty (directeur général sciences de la vie) et Bernard-Louis Roques (DG technologies de l'information), de poursuivre et d'accélérer le développement de Truffle.

Deux nouveaux fonds totalisant 350 millions d'euros vont être lancés dans ces deux domaines et s'adresseront à une large classe d'investisseurs (fonds de gestion institutionnels, «family offices», fonds de capital-risque corporate). Ce sera un accélérateur considérable quand on le compare aux 750 millions aujourd'hui sous gestion.

Le Revenu : Vous venez du monde des grandes entreprises et de la grande industrie. Qu'allez-vous apporter à Truffle Capital ?
Patrick Kron : Je suis ni un spécialiste des start-up high-tech ni des métiers des sciences de la vie et des technologies de l'information. Philippe Pouletty et Bernard-Louis Roques et leurs équipes le sont ! En revanche, j'ai une expérience industrielle et internationale de près de quarante ans dont plus de la moitié à la direction de sociétés cotées.

Je compte aider Truffle à relever les prochains défis comme celui de convaincre des investisseurs comme je viens de l'évoquer . Je compte également appuyer les sociétés du portefeuille par exemple dans leur stratégie de développement comme dans la recherche de partenaire industriel, où et quand ce sera nécessaire.

Le Revenu : Que faudra-t-il faire en France pour stimuler davantage l'innovation et l'investissement dans l'innovation ?
Patrick Kron : Il existe des outils utiles pour stimuler l'innovation qu'il faut préserver. Je pense au crédit d'impôt recherche (CIR), au statut de jeune entreprise innovante et bien-sûr à des acteurs clés comme la Banque Publique d'investissement. Il faut également renforcer la capacité à financer non seulement l'innovation, notamment de rupture, mais aussi le développement international de celles de nos entreprises qui sont capables de devenir des leaders mondiaux.

Truffle y contribue ! Il faut aussi que le dispositif fiscal soit incitatif et permette à ceux qui cherchent et qui trouvent de faire croître leur entreprise en conservant leur socle français. Il serait à cet égard dommageable de remettre en cause la fiscalité des actions gratuites issues de la loi Macron.